

Extrait du Registre des délibérations

Conseil Municipal du 28/11/2024 à 18 h 00

Présents :

Monsieur Marcel BAUER, Madame Nadège HORNBECK, Monsieur Philippe DESAINTEQUENTIN, Madame Geneviève MULLER-STEIN, Madame Cathy OBERLIN-KUGLER, Monsieur Erick CAKPO, Madame Nadine MUNCH, Monsieur Eric CONRAD, Monsieur Robert ENGEL, Madame Marion SENGLER, Monsieur Laurent GEYLLER, Madame Jennifer JUND, Monsieur Denis BARTHEL, Madame Birgül KARA, Madame Anne BALLAND-EGELE, Monsieur Guillaume VETTER-GENOUD, Monsieur Hugo RAPP, Monsieur Denis DIGEL, Madame Frédérique MEYER, Madame Sylvie BERINGER-KUNTZ, Monsieur Yvan GIESSLER, Monsieur Jean-Pierre HAAS, Madame Caroline REYS, Monsieur Bertrand GAUDIN, Madame Sylvia HUMBRECHT

Absents ayant donné procuration :

Monsieur Jacques MEYER donne procuration à Monsieur Eric CONRAD, Monsieur Claude SCHALLER donne procuration à Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Stéphane ROMY donne procuration à Monsieur Erick CAKPO, Madame Tania SCHEUER donne procuration à Monsieur Philippe DESAINTEQUENTIN, Madame Orianne HUMMEL donne procuration à Madame Cathy OBERLIN-KUGLER, Madame Mathilde FISCHER donne procuration à Madame Geneviève MULLER-STEIN, Madame Fadimé CALIK donne procuration à Madame Nadine MUNCH, Madame Emmanuelle PAGNIEZ donne procuration à Monsieur Jean-Pierre HAAS

Modalités d'attribution des prix du concours des Maisons Fleuries 2024 et tirage au sort des participants à la sortie annuelle

N° DCM_123_2024

Domaine : Délibération
Sous-domaine : Action culturelle et artistique
Service instructeur : Festivités et Animations Culturelles
Rapporteur : Madame Geneviève MULLER-STEIN

MODALITES D'ATTRIBUTION DES PRIX DU CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2024

Placé sous l'égide de la Ville, le concours des maisons fleuries a pour objectif premier de permettre aux sélestadiens d'agir sur leur environnement immédiat en embellissant leur cadre de vie et donc celui de la ville. Le concours est ouvert à tous sur inscription préalable. Une commission composée de membres bénévoles entourés du personnel de la Ville gère toute l'organisation de ce concours.

Afin de faciliter l'organisation pratique de la tournée du jury et en tenant compte de l'évolution des réalisations et des analyses du groupe de travail, les participants au concours sont répartis en trois catégories :

- 1^{ère} catégorie : Maison fleurie avec jardin visible de la rue
- 2^e catégorie : Maison individuelle ou logement collectif avec fenêtres, balcons, murs, terrasses fleuries visible de la rue
- 3^e catégorie : Hôtels, restaurants, commerces et bâtiments industriels ou autres fleuris visible de la rue

Pour chacune de ces catégories sont décernés des prix par un jury et selon un barème de notation prédéfini maintenu à l'identique des éditions précédentes :

- Grand prix d'excellence avec félicitations du jury
- Grand prix d'excellence
- Premier prix d'excellence
- Prix d'excellence
- Premier prix d'honneur
- Prix d'honneur

- Prix d'encouragement

Afin de valoriser l'engagement des participants au concours des maisons fleuries 2024, chaque lauréat ou nominé se voit remettre un diplôme, un lot d'engrais avec une fleur en pot ainsi qu'un bon d'achat d'une valeur définie pour chaque prix obtenu dans chaque catégorie ou de fiches conseils selon la répartition ci-dessous :

- Grand prix d'excellence avec félicitations du jury : 43 euros/bon
- Grand prix d'excellence : 35 euros/bon
- Premier prix d'excellence : 27 euros/bon
- Prix d'excellence : 20 euros/bon
- Premier prix d'honneur : 14,50 euros/bon
- Prix d'honneur : 11,50 euros/bon
- Prix d'encouragement : fiches conseils

Le maintien de ce principe permet de récompenser et de soutenir le plus de participants possibles, dans l'esprit de ce qui a été mis en place durant les années passées.

Les propositions formulées tiennent compte du budget alloué à l'organisation du concours des maisons fleuries.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le principe du concours des maisons fleuries 2024 de Sélestat
- d'approuver les modalités d'organisation dudit concours, le barème des prix et les dotations s'y rattachant

PALMARÈS DU CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2024

Le jury s'est réuni le lundi 29 juillet 2024 pour effectuer sa tournée et définir ainsi le palmarès du concours de l'édition 2024.

Selon les critères de notation appliqués par le dit jury, plusieurs participants sont éligibles par catégorie et par prix. Chaque participant lauréat est par ailleurs invité à une soirée annuelle de remerciements et de remise des prix, des diplômes et du tirage au sort des participants à la sortie annuelle, soirée fixée au mardi 18 mars 2025.

L'organisation du concours des maisons fleuries 2024 a été coordonnée par le Service Festivités et Animations Culturelles de la Ville.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'ensemble du dispositif concernant le concours des maisons fleuries édition 2024, sur la base du palmarès annexé et selon le coût suivant :

- Grand prix d'excellence avec félicitations du jury : 37 lauréats
- Grand prix d'excellence : 79 lauréats
- Premier prix d'excellence : 85 lauréats
- Prix d'excellence : 107 lauréats
- Premier prix d'honneur : 85 lauréats
- Prix d'honneur : 84 lauréats
- Prix d'encouragement : 46 lauréats

Soit 523 lauréats dont 46 prix d'encouragement et 477 bons d'achat pour un coût total de 10.989,50 euros TTC. A cette somme, se rajoute 980 € correspondant approximativement à l'achat d'un lot d'engrais et d'une fleur en pot remis à chaque lauréat, soit un total de 11.969,50 €.

Ces bons d'achat sont valables auprès de fournisseurs dont la liste sera prédéfinie et utilisables jusqu'au 30 juin 2025.

TIRAGE AU SORT DES PARTICIPANTS A LA SORTIE ANNUELLE DES MAISONS FLEURIES

La Ville de Sélestat prend en charge le coût de billets d'entrée à une manifestation florale dans le cadre d'une sortie annuelle à laquelle sont conviés certains participants au concours des Maisons fleuries, les membres du groupe de travail et les membres du jury.

La liste des inscrits pouvant participer à cette sortie est déterminée comme suit :

- Les participants au concours des Maisons Fleuries se verront remettre un numéro lors de la soirée de remerciement du mardi 18 mars 2025.

Un tirage au sort de 30 numéros, parmi tous les numéros attribués, sera effectué en public au courant de la soirée.

A ces 30 numéros, se rajoutent 5 numéros complémentaires en cas de désistement de l'un des 30 premiers gagnants.

Les numéros ainsi tirés au sort donnent droit au porteur du numéro gagnant de participer à la sortie accompagnée d'une personne de son choix.

Les gagnants se feront connaître le soir même en présentant leur numéro gagnant et en communiquant leurs coordonnées.

Un procès-verbal de la liste des gagnants dans l'ordre chronologique du tirage des numéros sera dressé par le Service Festivités et Animations Culturelles.

- Les bénévoles membres du groupe de travail ainsi que les bénévoles membres du jury ont la possibilité de s'inscrire à la

sortie accompagnée d'une personne de leur choix.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après avis favorable de la Commission Attractivité et Epanouissement de la Personne réunie le 19/11/2024

- VU** *le Code Général des Collectivités Territoriales.*
- APPROUVE** le principe du concours des maisons fleuries 2024 de Sélestat et ses modalités d'organisation, notamment les trois catégories prévues.
- APPROUVE** le barème des prix prévu et les dotations qui s'y rattachent.
- APPROUVE** le principe d'un tirage au sort des participants à la sortie annuelle des maisons fleuries selon les modalités décrites ci-dessus.
- APPROUVE** le palmarès 2024 et le versement des prix aux lauréats dont la liste est annexée à la présente délibération.
- DÉCIDE** que les prix attribués seront remis sous la forme de bons d'achat le 18 mars 2025.
- PRÉCISE** que les bons d'achat remis aux lauréats sont utilisables chez les commerçants dont la liste sera prédéfinie (commerçants en cours de désignation).
- S'ENGAGE** à inscrire au budget principal 2025 les crédits suivants en dépenses :
+ 11.970 € chapitre 65 Autres charges de gestion, imputation interne 65132-31115.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme
Le Maire

Marcel BAUER

Le secrétaire de séance

Hugo RAPP

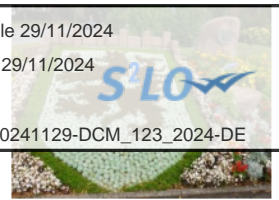
VILLE DE SELESTAT
PALMARES CONCOURS MAISONS FLEURIES 2024
Par ordre alphabétique dans chaque catégorie

Envoyé en préfecture le 29/11/2024

Reçu en préfecture le 29/11/2024

Publié le

ID : 067-216704627-20241129-DCM_123_2024-DE



GRAND PRIX D'EXCELLENCE AVEC FELICITATIONS DU JURY

1^{ère} catégorie : Maison fleurie avec jardin visible de la rue

BAUER Fabienne, BAUER Josiane, BETTANGA Jean-Louis, BOLLINGER Philippe, BRUNSTEIN Roger, Communauté des Sœurs de Ribeauvillé, DAVID Lucienne, DONIUS Jean-Claude, ÉGÉLÉ Albert, ERNST-BIHL Christiane, EULERT Théo, FREY Irène, FUCHS Raymond, HIRTZ Martin, KOHLER Gérard, LESNE André, MAGNANENSI François, REBHUHN Marcel, SALOMON Jean-Paul, SCHAEDELIN Nathalie, SCHMITH Richard, STOCK Marguerite, VOGEL Yves, WINÉ Christian, WINÉ Patrick, WOLF Charles

2^{ème} catégorie : Maison individuelle ou logement collectif avec fenêtres, balcons, murs, terrasses fleuries

ANNAHEIM Jean, BANNWARTH Marie, BLEC Joël, BOURCHEIX Evelyne, FREY Anne-Marie, KELLER Bernard, KEMPF Justine, KRACHER Jean, MARTIN Jean-Michel, MUNAR Jean-Manuel, SCHWOERTZIG Raymond

GRAND PRIX D'EXCELLENCE

1^{ère} catégorie : Maison fleurie avec jardin visible de la rue

BAUER Alexandre, BAUER Camille, BAUER Monique-Marie, BAUMEIER Simone, BLEC Roger, BOHN Jean-Pierre, BRUNSTEIN Francis, BRUNSTEIN Hélène, DECKERT Paul, DURRY Robert, ÉGÉLÉ Auguste, FALLER Édouard, Famille Missionnaire « Notre Dame », FILIU Elisa, FRESSE Serge, GENY Léonie, GINDER Bernadette, GRUSCHWITZ Annie, GUIOT Christiane, HAUSS Laurent, HAUSSER Robert, HEINTZ Colette, HERZOG Bernadette, HOULNE Adrienne, KAMMERER Brigitte, KRACHER Chantal, LAEMLIN Robert, LOUIS Jean-Jacques, LOUX Josiane, MARTINS Fatima, MERTZ Bernard, PEETERS Jean, PETROVIC Josiane, RAFFATH Gérard, REBHUHN Christophe, RIEHLING Denis, ROCHA Philomène, ROMANELLO Irène, RUHLMANN Pierre, SCHLECHT Marguerite, SCHUNCK Jean-Marie, STEIB Jacqueline, STIEGLER Marie-Suzanne, TREIBER Christian, VENDOME Stéphanie, VETTOR Oscar, WILL Nathalie, WILLMANN Jean-Luc

2^{ème} catégorie : Maison individuelle ou logement collectif avec fenêtres, balcons, murs, terrasses fleuries

BALTHAZARD Gilbert, BEIN Chantal, BERTSCH Dominique, BLIND Alfred, BOCKSTALLER Rolande, COLOMBAT Tristan, DANY Monique, DETTWEILER Jacqueline, DICKELY Gaby, DIETSCH Christian, GARRIGOS Francis, GROSS Joseph, HALLOT Jean-Claude, HODZIC Ferida, JEHL Steve, KEMPF Dominique, KROETZ-KELLERER Marie-Rose, KUGLER Jeanne, LITT Jérôme, MOUILLERON Elisabeth, OPPERMANN Jean-Marc, OTTENWAEELDER Jocelyne, RAIKMI Liana, REINLING Anne-Louise, SCHWOERTZIG Marie-Rose, STAHL Centina, STREICHER Lucien, VINCEDEAU Nicole

3^{ème} catégorie : Hôtels, restaurants ou tous autres commerces et bâtiments industriels fleuris

GILLMANN (bijouterie), HURSTEL-KOENIG (boulangerie), PFISTER (jardinerie)

PREMIER PRIX D'EXCELLENCE

1^{ère} catégorie : Maison fleurie avec jardin visible de la rue

BACAER Marie-Josée, BAUER Paul, BOUVIER Michel, BRUNSTEIN Louis, DURRY Pascal, EHRHART Audrey, EISENMANN Charles, ENNESSER Etienne, FERRENBACH André, FICTOR Brigitte, FUCHS Marie-Rose, GÉNY Frédéric, GERBER Nicole, GOJON DIT MARTIN Catherine, GOLLING Stéphanie, GRASSLER Antoinette, GRIMM Gérard, GROSSHANS Paul, HERZOG Philippe, HOLL Patricia, JEHL Danijela, KANNENGIESER Frédéric, KEMPF Patrick, KIEFFER Daniel, KIENY Germaine, KOEHLER Bernard, LAURENT Yannick, LOTZ Bernard, MAGNANENSI Nathalie, MOOKEN Armoogum, MUHR Antoine, MUNSCH Richarde, REBHUHN Jordan, RELINGER Alfred, SCHERRER Charles, SCHIELI Claudine, SCHLAEDER Henri, SENGLER Daniel, SEYLLER Jean-Claude

2^{ème} catégorie : Maison individuelle ou logement collectif avec fenêtres, balcons, murs, terrasses fleuries

BERGEAT Yvette, BILGER Jeanne, BRUNSTEIN Isabelle, COLLIN Violette, DEBEAUX Christine, DI REDA Brigitte, EHRHARDT Eliane, ELSAESSER Arlette, FRUTIERE Carole, GOMES Mireille, HEINRICH Sonja, HENRY Michèle, HILS Alain, HUFFSCHMIDT André, HURIEZ Alain, JEHL Hélène, JULY Marie-Claude, KAMERER Éric, LORBER Charles, LUBNAU Elisabeth, LUBNAU Erna, MANNHART Marie, MASSON Patrick, MATHERN Blanche, MICHEL David, MOUILLÉ Marie-Agnès, MURER Henri, NAEGEL Patricia, NAVEAU Jérôme, PADOAN-COUVAL Danièle, PETERMANN Véronique, REMY Oscar, SAROUAOU Rachid, SCHANDELMEYER Christine, SCHNEIDER Marie-Rose, TAGLAND Edith, THOMANN-KAUFFMANN Christine, ULRICH Brigitte, WEBER Jean-Jacques, WILHELM Malika, WILLM Martine

3^{ème} catégorie : Hôtels, restaurants ou tous autres commerces et bâtiments industriels fleuris

AU BON PICHET (restaurant), LE CG (restaurant), LE JARDINIER (jardinerie), SUHNER (boulangerie), VINS EDOUARD FALLER (brasserie)

PRIX D'EXCELLENCE

Envoyé en préfecture le 29/11/2024

Reçu en préfecture le 29/11/2024

Publié le



ID : 067-216704627-20241129-DCM_123_2024-DE

1ère catégorie : Maison fleurie avec jardin visible de la rue

BAUMGARTNER Joëlle, BIERLING-HERRMANN Elisabeth, BOURDIN Simone, BRAUN Betty, COTIN Denise, CUTILLO Marie-Jeanne, DAMBACH Fabrice, DILLENSEGER Alice, DREANNIC Brigitte, DUCHON Patrick, ÉGÉLÉ Gaby, EHRHARDT Eliane, ENGEL Erna, FORJONNEL André, GERBER Irène, GERMAIN Claudine, GIMFELD Jean-Marie, HALTER Renée, HAUSSER Ludovic, HERNANDEZ Ricardo, HIHN Blandine, HIHN Odile, HOLTZ Yvette, HUMBEL Marthe, HUMBERT Jacqueline, JAEGLER Jacqueline, JEHL Marie-Claude, JOSEPH Clothilde, KIENY Alice, KIRCHGESSNER Paul, KOHLER Nathalie, KROMBERGER Claude, KUHN Florence, LAURICELLA Agnès, LIEHN Frédéric, MATHIS Claude, MERTZ Tania, NAEGELEN Marthe, NORTH Jean, PFISTER Christiane, PFRIMMER Bernard, RUHM Eliane, RUSSOTTI Elisabeth, SCHNEIDER Christine, SCHOEPPF Annie, SCHWOERTZIG Jeanine, SENGLER André, TARABLE René, VACHER Louis, VOLTZ Claude, VURPILLOT Jean-Luc, WERLI Lucie, WIEDENHOFF Stanislaw, WINTER Carole

2ème catégorie : Maison individuelle ou logement collectif avec fenêtres, balcons, murs, terrasses fleuries

BACKERT Roger, BOLLINGER Delphine, BOULANGER Georgette, CAMPANALE Thomas, COLLET Sylvie, DEGOUT Sylvie, DELAPLACE Bernadette, DETTWEILER Marc, FROMMER Christelle, GABRIEL Marie, GENY Alexandre, GERBER Sieglinde, GOURGUES Madeleine, JEHL-BAUER Marlyse, KEHL-THIEBAULT Paladini, KAISER Gérard, KANNENGIESER Daniel, KUS Ursula, LIEBES Sabine, LOISEAU Pierre, LOUX Geneviève, MAISONS DR OBERKIRCH, MANKOURI Bouziane, MAUFFREY Christelle, MECHMOUM Khadija, MERTZ Sandra, MEYER Henri, MONA Aurélie, MUHLACH Jeannette, MUNAR Julien, PAPIN-GAUGEIN Maryse, RAFFATH Jean, RAUSCHER Pierrette, RIEHLING Marie-Odile, SCHRÖTER Patricia, SOREL Isabelle, STOECKEL Jean-Pierre, STRAUB Gertrude, STUDLER Christelle, TAGAND Solange, THIEBAUT Christiane, THIERY-GALAND Estelle, WEBER Monique, WEIBEL Christian, WOLF Joseph

3ème catégorie : Hôtels, restaurants ou tous autres commerces et bâtiments industriels fleuris

ATELIER du KEBAB (restaurant), CHEZ YOUPEL (brasserie), HÔTEL VAILLANT (hôtel), LE DROMADAIRE (restaurant), MOON ASIA (restaurant), TROC CAFÉ (restaurant), VILLE DE REIMS (restaurant), WURGEL ELECTRIC-AUTO (garage)

PREMIER PRIX D'HONNEUR

**

1ère catégorie : Maison fleurie avec jardin visible de la rue

BACHER Eliane, BOEHRER Paul, BOHN Elisabeth, BOHN Monique, BRIGNATZ Pascal, CALIK Oguz, CASPAR Michelle, COLLIGNON Melissa, COUCHEVELLOU Didier, DENIZON Jordan, DIGEL Robert, DILLENSEGER François, DOLLÉ Albert, DREYER Bernard, DURGETTO Roger, EBER Solange, ERHARD Jacqueline, FAFFA Régis, FREY Nadine, FREY Pascal, FUCHS Anne, FUCHS Jeanne-Marie, GISSELBRECHT Charles, GOLLING Heidemarie, GRANDIDIER Marguerite, HALLOT Julien, HEINIMANN Jean, HENER Evelyne, HERBRECH Aline, JEHL Lyne, KOEHLER Sophie, KUSTNER Nadine, LIBIS Annie, LOLL Yves, MEICHEL-THUET Martine, MEYER Daniel, MEYER Marc, MUHIC Senad, MUNSCH Marie, NEIGERT Martine, OSBILD Anne, PETIDEMANGE Hélène, REINLING Anita, RIPOLL Patricia, SCHIRCK Nadège, SEGARRA Robert, SENGLER Françoise, SENGLER Lucienne, SICHLER Michel, STAHL Marcel, TRAMSON Jean-Paul, VIDAL Amadeu

2ème catégorie : Maison individuelle ou logement collectif avec fenêtres, balcons, murs, terrasses fleuries

ARMBRUSTER Josiane, BANNWARTH Jérôme, BASTUG Marie, BOUCH'ENDHOME Arnaud, BRAEUNER Daniel, BURTÉ Josette, CARETTE Claude, CASTEL-BELLOT Marie-Josée, CONRATH Liliane, DEMOUGEOT Marie-Anne, DJERIBI Annie, DONTENVILLE Daniel, GAUGEIN Marie-Louise, GUTZWILLER Céline, HALLE Philippe, HOFFMANN Frédérique, KEMPF Martine, KNOEPLI Elisabeth, MAEDER Emma, MEYER Fernand, MEYER Michèle, PABST Irène, REMETTER Nathalie, SCHWARTZ Monique, SCHWOERER Didier, SENGLER Odile, STOTZ Marguerite, TREIBER Anaïs, TROTZIER Gérard, WACH Elisabeth, WEIBEL Brigitte

3ème catégorie : Hôtels, restaurants ou tous autres commerces et bâtiments industriels fleuris

KOENIG (boucherie), ROELLY (bijouterie)

PRIX D'HONNEUR

*

1ère catégorie : Maison fleurie avec jardin visible de la rue

ALISON Christian, ALLAOUIS Alain, BARTHELEMY Patricia, BASSMAJI Georges, BERNARD Gérard, BESSAILLET Micheline, BLIND Clément, BLIND Lucien, BRAUN Patrick, BROCHET Christophe, COLLOTTE Nadine, COUTY Nicolas, DANNER Patrice, ENGEL Huguette, FOTZLER-ZAMOLO Margaux, GEIGER Evelyne, GENY Marie-Madeleine, GODINO Brigitte, HOFFMANN Patricia, IMBS Clément, JEHL Louis, JESSEL Marie-Claire, KARADAG Nezhlan, KERN Charles, KIELWASSER Jeanne, KOBLOTH Anne, KUNTZMANN Liliane, LE LANN Yannick, LEGRAND Micheline, LUCAS Astride, MANNHART Michel, MARCHAL Annette, MEYER-FOERSTER Monique, MICHEL Marie-Thérèse, PFISTER Rémy, REINBOLD Monique, ROHMER Christian, ROMY-PETER Pauline, ROUSSEL Maurice, SCHALLER Claude, SCHELL Jean-Jacques, SCHENCK Anne, SCHMITT Berthe, SCHWOERTZIG Christiane, STURNY Albert, THIRIAN Marie-Thérèse, VITTE Gabrielle

2ème catégorie : Maison individuelle ou logement collectif avec fenêtres, balcons, murs, terrasses fleuries

ACH Micheline, ANGLADE Jean-François, BALIN David, BARUTELLO-DESOGUS Sylvie, BAUR Gilles, BAUR Sylvie, BELLOT Claudine, BINNER Martine, BURGEL Aimé, BUSSEUR Rose-Marie, GUICHARD Jocelyn, GUIOT-LECART Sabrina, HAAS Chloé, HAAS Claudine, HUMBEL Pierrot, JACOB Dominique, JEHL André, JEHL-BERARD Séverine, MAURER Christiane, METZGER Evelyne, MICHEL Cathy, NOLL Gertrude, REISS Charlotte, ROTUREAU Guy, ROUX Thierry, SCHMITT Elisabeth, ULRICH Michèle, VEGNADUZZI Christiane, WEBER Bernard, WEHRLE Francine, YEMAZ Gulcan, ZSABO Dominique, ZUMSTEEG Alain

3^{ème} catégorie : Hôtels, restaurants ou tous autres commerces et bâtiments ind
AMUSE BOUCHE (restaurant), CINECITTA (restaurant), MAISON DU PAIN (boulangerie), O

Envoyé en préfecture le 29/11/2024

Reçu en préfecture le 29/11/2024

Publié le



ID : 067-216704627-20241129-DCM_123_2024-DE

PRIX D'ENCOURAGEMENT

1^{ère} catégorie : Maison fleurie avec jardin visible de la rue

ANSELMETTI David, CARETTE Sophie, CHARLES Irène, DAVID Jean-Pierre, DOCHTER Joséphine, FRADIN Laurent, FRESSLE Marie-Andrée, FUCHS Catherine, GALINDO Catherine, GRZEGRZULKA Marion, KAYA Richard, KEMPF Richard, KOLB Philippe, MATHIS Robert, MAURER Nicole, PFISTER Roland, ROMANUS Christine, SCHALLER Yvonne, SCHENCK Gérard, STOCKY Thérèse, STOYANOFF Stéphanie, STURNY Gérard, WILLM Nelly, WURGEL Philippe

2^{ème} catégorie : Maison individuelle ou logement collectif avec fenêtres, balcons, murs, terrasses fleuries

BERGER Pierre, BOETTEL Danielle, DEGARDIN Josiane, HAAG Huguette, JAEGLER Fernande, JUNGMANN Fabien, LENZ Fanny, NOEL Mireille, REINHARDT Agnès, REMETTER Nathalie, RITZENTHALER Christophe, SAHBAR Murat, SCHULTZ Victor, SENGLER Jacques, STINNER Anny, STUDLER Bruno, WILMM Camille

3^{ème} catégorie : Hôtels, restaurants ou tous autres commerces et bâtiments industriels fleuris

AU PIED DE BŒUF (restaurant), HÔTEL IBIS BUDGET (hôtel), LA FRINGALE DE REINE (restaurant), LE MISTRAL (restaurant), WECKERLE François (cabinet médical)